



Montpellier le 15/09/2008

FAMILLE LOGISTIQUE : FIN DES TRAVAUX

Cette réunion était la dernière du groupe de travail et a permis de rédiger un projet de circulaire pour la création de cette nouvelle famille professionnelle.

➤ Généralités :

Cette nouvelle famille professionnelle intégrera dans la nomenclature ouvrière de nouvelles fonctions pour les ouvriers : fonctions de gestion, d'organisation et de suivi de tâches dans le domaine de la logistique.

Six domaines d'activités sont compris dans la logistique dont quatre sont le cœur du métier :

- Les métiers du bâtiment
- La gestion du parc automobile
- Les techniques de magasinage et de reprographie (hors imprimerie)
- Le contrôle de gestion et le fonctionnement de divers matériels hors navigation aérienne

Domaines complémentaires

- Hygiène et sécurité
- Les fonctions liées à la sureté

Pour qu'un ouvrier intègre cette nouvelle famille, il devra occuper régulièrement des fonctions de gestion dans 3 des 4 domaines du cœur de métier.

Les postes de logistique seront ouverts sur 2 types de fonction :

- Les postes de responsable logistique
- Les postes sur les petits sites ou petits services (effectifs d'un ou deux agents pour la logistique).

Sur ces postes les ouvriers devront réaliser des tâches de gestion mais également réaliser certaines interventions (fonction gestion pas assez importante pour employer un agent à temps plein). Le niveau d'intervention sera limité à des opérations mineures de maintenance préventive (niveau 2 des normes AFNOR : « dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet et opérations mineures de maintenance préventive, telles que graissage ou contrôle de bon fonctionnement ») .

➤ Architecture de la famille :

La famille logistique comprend 6 fiches professionnelles du groupe V à la HCC

Le **groupe V** est réservé aux essais de changement de famille.

Les recrutements se feront en **groupe VI**

L'accès à la **HCC** sera limité aux ouvriers occupant un poste de responsable logistique.

➤ Mesures Transitoires d'intégration dans la famille logistique :

Les ouvriers qui occupent un poste dont les fonctions relèvent d'une pratique régulière de gestion dans 3 des 4 domaines (Métiers du bâtiment, Gestion du parc automobile, Technique de magasinage et de reprographie, contrôle de gestion et fonctionnement de matériels non opérationnels) et qui voudront intégrer cette nouvelle famille devront faire une demande d'intégration auprès du chef d'établissement.

Un avis sera émis par la commission d'avancement de l'établissement et la CICAVE-O accordera ou refusera ce changement de famille en fonction des critères définis par le GT.

Si accord de la cicave-o, le changement de familles se fera sans essai professionnel, à groupe équivalent et sans modification de l'ancienneté pour un futur avancement.

Les agents concernés disposeront d'un délai de six mois à partir de la diffusion de la circulaire pour faire leur demande.

Les ouvriers qui ont été retenus en CICAVE-O suite à l'ouverture d'un poste de responsable logistique n'ont pas de demande à faire. L'administration les contactera pour leur demander s'ils veulent intégrer cette nouvelle famille.

➤ **Poste de responsable logistique :**

Une liste nationale gérée en cicave-o identifiera les postes de responsable logistique. Cette liste comprendra :

- Les postes de responsable logistique déjà ouverts au niveau national.
- Pour les postes pourvus par un ouvrier suite à une décision locale, l'accord de la cicave-o sera nécessaire avant validation.
- Les futures demandes des établissements devront avoir l'avis de la cicave-o avant validation.

Pour établir cette liste, la cicave-o s'appuiera particulièrement sur les critères :

- effectif global du service d'affectation
- activités gérées par la « Logistique » : budget - parc immobilier - parc automobile –
- contraintes particulières: astreintes, ouverture H 24, 7/7, ...

➤ **Pôle de compétence :**

Le SEFA est désigné comme pôle de compétence. Il aura en charge la mise en place de formations continues et de préparations aux essais ainsi que l'organisation des essais de recrutement, d'avancements et de changements de famille.

Une nouvelle fois FO a demandé à l'administration centrale que le SEFA montre sa volonté d'être nommé comme pôle de compétence et qu'il indique les personnes qui seront chargées de son fonctionnement. Cette présentation devrait avoir lieu lors de la prochaine CPO.

Un groupe de suivi pourra se réunir pour examiner tous problèmes liés à l'application de cette circulaire.

Il ne manque plus que l'avis formel de la CPO (26/09) pour la création de cette famille.

FO a demandé que tous les ouvriers reçoivent une copie de la circulaire afin d'être informés de la création de cette nouvelle famille et des conditions d'accès.

Vos représentants : Didier SIDOINE (Dac Sud), Francis COTTET (Dac Centre Est), Jean Claude PINTOT (SNA RP Orly), Laurent BERTHOUMIEUX (CRNA Ouest), Pierre GAUBERT (BN).